

DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE  
CANTON D'ESTREES SAINT DENIS  
COMMUNE DE GOURNAY SUR ARONDE

03 8 - 2 0 2 3

## ARRETE DE MODIFICATION DE NUMERO DE VOIE

Le Maire de la commune de GOURNAY SUR ARONDE,  
VU l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations de la commune de GOURNAY SUR ARONDE ;

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Sont créés les numéros de voie suivants :

N° Parcelle	Ancienne adresse	Nouvelle Adresse		
		N° de Voie	Extension	Libellé
E 1618	13 rue de Paris	1	-	Rue de la Brasserie
E 1625	1 rue de la Brasserie	1	Ter	Rue de la Brasserie

#### ARTICLE 2 :

Le Présent arrêté sera adressé à :

- Le service du cadastre
- Le service National des adresses du groupe LA POSTE
- ERDF
- La Direction Générale des Finances Publiques.

GOURNAY SUR ARONDE, le 17 août 2023

Le Maire,

Daniel FORGET

